

DÉCEMBRE 1996



INFORMATIONS VERNIER

PROJET DE BUDGET 1997 OU L'ÉQUILIBRE INESPÉRÉ

Enfin une bonne nouvelle! Les impôts communaux n'augmenteront pas l'année prochaine. Mais parvenir à équilibrer un budget devient un exercice toujours plus périlleux. La préparation du projet de budget 1997 n'a pas échappé à la règle. En septembre tout laissait supposer que le budget 1997 serait largement déficitaire, et ce

malgré les importantes économies dénichées au sein de l'administration.

Heureusement, une évaluation affinée des rentrées fiscales dues aux 1400 employés des Services Industriels de Genève, installés au Lignon depuis septembre 1995, permet de présenter un budget équilibré.



SOMMAIRE

Le thème

3 **Projet de budget 1997**

En septembre le projet de budget 1997 était encore largement déficitaire.

Après de longues de travail et un calcul précis des rentrées fiscales, les autorités ont pu finalement présenté un budget équilibré.

Nouvelles communales

- 7 Conseil municipal
- 8 Vernier fleuri 1996
- 11 Mérite municipal 1996
- 13 Petites annonces
- 14 Fermetures de fin d'année
- 15 Service social
- 17 Agenda
- 18 Service des sports
- 21 Promotions civiques 1996

- 22 Bravo au Centre de voirie !
- 28 Exposition commune suisse - commune d'Europe

Infos-quartier

- 24 AIVV, AIAL :
Un peintre du dimanche
- 25 L' AHABAL : bonnes fêtes
- 25 AIVV : La petite laiterie...
- 26 AICE : Fête des Rois

Renseignements utiles

Administration municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

Pompes funèbres, tél. 342 30 60

Location des locaux communaux

Rue du Village 1, tél. 306 06 76

Centre de voirie

(Routes, parcs et promenades, TPV)
Via Monnet 3, tél. 306 07 67

Levée des ordures :

Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

Locaux de vote

Vernier I (Vernier-Village)

Ecole primaire de Vernier-Place

Vernier II (Châtelaine-Balexert)

Ecole primaire de Châtelaine
av. de Châtelaine 84

Vernier III (Aire-Le Lignon)

Ecole primaire d'Aire
Ch. du Grand-Champ 11

Vernier IV (Les Avanchets)

Ecole d'Avanchet-Jura
Rue du Grand-Bay 13

Service des sports

Secrétariat, tél. 796 62 96
Route du Bois-des-Frères 30

Service du feu, tél. 118

Gendarmerie genevoise, tél. 117

Poste de Châtelaine, tél. 796 25 11

Police municipale

Mairie de Vernier, tél. 306 06 06

Poste de Vernier

Rue du Village 1, tél. 306 06 83

Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22

Poste du Lignon

Av. du Lignon 34, tél. 797 09 09

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

Médecins

Urgence AMG, tél. 322 20 20

SOS Médecins, tél. 348 49 50

Hôpitaux

Hôpital cantonal, tél. 372 33 11

Hôpital de la Tour, tél. 780 01 13

Centre antipoisons

Appel urgent, tél. 01/251 51 51

Bourse aux vêtements

Chaque mardi de 14h à 17h,
le 2ème jeudi du mois de 18h à 20h,
sous-sol de l'école des Ranches

Services sociaux

Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 20

Permanence chômage

Tél. 797 20 98

Chaque lundi et jeudi de 9h à 12h

Maison de quartier d'Aire-Le Lignon

Centre social des Avanchets

Rue Grand-Bay 18, tél. 796 59 30

Centre social de Châtelaine

Ch. de l'Etang 4, tél. 979 06 06

Centre social du Lignon

Av. du Lignon 78, tél. 796 63 11

Service d'aide à domicile A.G.A.D.

Tél. 979 06 06

Service d'aide et de soins

communautaires, tél. 979 06 06

Repas à domicile, tél. 827 85 00

SOS enfants, tél. 312 11 12

Conseils juridiques (sur rendez-vous)

Service social, tél. 306 06 20

Un lundi sur deux, de 16h30 à 18h30

Centre social du Lignon,

Tél. 796 63 11 **et Centre social de Châtelaine** Tél. 979 06 06

Un mardi sur deux, de 16h30 à 18h30

Edité par l'Administration municipale

Thème (*pages bleues*)

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales (*vertes*)

Robert BORGIS

PAO - production et publicité

Mlle Malory MEX

Correction : Mme J. BERNASCONI

Mairie de Vernier - CP 520

Tél. 306 06 06 - Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG,
sur papier offset extra-blanc mat,
sans chlore.

Prochain numéro :

LES GRAFFITIS

parution 21 février 97

décali rédactionnel 31 janvier 97

Journal tiré à **14'500** exemplaires

Pour établir un budget, il faut savoir de quels revenus l'on disposera.

Une commune ne détient pas ce genre d'informations. Elle dépend entièrement des projections faites par le canton. Ces dernières sont corrigées chaque mois.

C'est au début du mois de juin 1996 que le conseiller administratif Christophe Iseli, en charge des finances, a pu établir la première version du budget 1997. Elle laissait apparaître un excédent de charges ou, si vous préférez, un déficit de l'ordre de Fr. 2 400 000.-. En septembre, ce projet était encore déficitaire de l'ordre de Fr. 1 200 000.-. Et ce, alors qu'une consigne avait été donnée pour trouver des économies ou des revenus supplémentaires dans les différents secteurs de l'administration.

Un montant d'environ Fr. 1 200 000.- fut trouvé après une vingtaine d'heures de réunions tenues pendant l'été avec l'ensemble des chefs de service. Reste que certaines de ces économies ne pourront être maintenues pendant trois ans, par exemple à propos de l'entretien des routes.

Finalement, après avoir pris contact avec les Services Industriels de Genève (SIG), une étude plus approfondie a permis de réévaluer ce que rapporteraient les impôts personnes physiques des 1400 employés des SIG.

L'estimation sommaire de ces rentrées fiscales était d'environ 1,5 million. Les données précises transmises avec l'aide des SIG ont permis de les réévaluer à 2,3 millions de francs.

Contribution du personnel

(env. 1,58% de la masse salariale)

C'est donc un budget équilibré que les

Genève : un cas unique

Notre canton a un système unique en Suisse qui fait que l'on paie ses impôts communaux à la fois en fonction de son domicile et en fonction de son lieu de travail.

C'est pour cela que l'installation du siège social des SIG dans notre commune a une incidence significative sur les revenus qui reviendront à Vernier. Cette répartition entre commune de domicile et commune de travail peut aller jusqu'à un rapport de 20/80.

Tout dépend de la part privilégiée déterminée par le canton en tenant compte : du nombre d'habitants, du nombre d'élèves fréquentant les écoles communales, de l'importance du domaine public à charge de la commune et du niveau du centime additionnel.

La part privilégiée de Vernier a été fixée à 77% pour l'année prochaine, alors que la Ville de Genève est à 26% et Meyrin à 56%.

Par exemple, un employé des SIG vivant dans une commune riche, avec une part de 20%, sera imposé à 20% au taux de sa commune de domicile et à 80% à Vernier (le centime additionnel est de 50), mais s'il habite dans une commune dont la part privilégiée est de 50 %, Vernier ne recevra que les 50% restants.

autorités vous proposent. Il présente, tant aux charges qu'aux revenus, un montant de Fr. 54 882 940.-, en augmentation de Fr. 1 389 508.- par rapport à celui de 1996, soit une progression de 2,6%.

Précisons que le Conseil administratif a tenu à être prudent. En effet, au lieu de prendre l'indice de croissance indiqué par le Département des finances pour les années à venir, il a décidé de garder ses propres calculs en les réajustant pour tenir compte de la non-indexation des barèmes fiscaux.

Quant aux traitements du personnel, contrairement à ce qui a été décidé dans certaines communes (telle Bernex), les salaires seront indexés en 1997. L'indexation devrait être de

1,5%. Les salariés de la commune continueront également à recevoir un subside mensuel de 90 francs comme participation à la cotisation assurance maladie.

Par contre, pour la première fois, le personnel prendra pour un tiers à sa charge sa cotisation à l'assurance accidents non professionnelle.

Ce geste, cumulé avec la demi-gratification concédée, permettra une économie pour les finances communales d'environ Fr. 300 000.-.

Les effets de la crise se faisant toujours plus sentir sur notre population, le Conseil administratif a décidé de renforcer le service social. Un demi-poste d'assistant social a été créé, ce

1000 francs dépensés par l'administration communale

(dont 80% proviennent de l'impôt personnes physiques) se répartissent comme suit :

Fr. 125.-	aux écoles publiques
Fr. 117.-	aux routes
Fr. 106.-	pour payer les intérêts passifs
Fr. 97.-	à l'administration générale (CA, CM, administration et divers)
Fr. 94.-	aux sports
Fr. 65.-	au traitement des déchets
Fr. 61.-	aux impôts (frais de perception par le canton, pertes sur débiteurs et compensation aux communes frontalières)
Fr. 51.-	aux institutions pour la jeunesse (crèches, jardins d'enfants, restaurants scolaires)
Fr. 48.-	aux parcs et promenades
Fr. 46.-	à l'encouragement à la culture
Fr. 37.-	au trafic régional (TPV)
Fr. 36.-	à l'aide sociale
Fr. 29.-	aux autres loisirs (centres de loisirs, centres aérés, animation pour les aînés)
Fr. 25.-	à la police municipale
Fr. 25.-	au poste incendie et secours (SIS, pompiers Vernier, sauveteurs, samaritains)
Fr. 12.-	à la protection des eaux (égouts, canalisations, collecteurs)
Fr. 9.-	à la protection civile
Fr. 6.-	à l'aménagement du territoire
Fr. 5.-	à l'état civil
Fr. 4.-	divers (autres, protection environ. et immeubles PF)
Fr. 3.-	aux cimetières



qui porte ce service à quatre personnes (représentant 2,9 forces de travail). Dans le service des bibliothèques, une augmentation de 10% du taux d'activité, due à une rocade entre personnes, a été admise afin d'assurer des heures d'ouverture plus larges de nos bibliothèques municipales.

Investissements en baisse

La dette totale de la commune est

stable à 108 millions de francs.

Mais avec la baisse des taux, celle-ci coûte moins cher.

Quant aux investissements, le budget 1997 prévoit Fr. 9 393 000.-, soit -20% par rapport à 1996 (Fr. 11 946 000.-). Il a été possible d'en différer certains, étant donné que l'équipement communal est presque complet.

En 1997, il s'agira de finir de payer le nouveau bassin couvert (4,3 millions), d'entamer la construction du dépôt

du service du feu (500 000 francs), de poursuivre l'assainissement du réseau d'égouts (1,235 million), d'améliorer la récupération en multipliant notamment les centres de récupération (500 000 francs), d'entamer le renouvellement des bus des Transports publics verniolans (350 000 francs) et de prêter éventuellement 1,4 million à la Fondation des maisons communales.

Serge Guertchakoff

Une source de revenus originale : notre gravière

Il aura fallu batailler ferme pendant dix ans. Mais au bout du compte, notre commune peut enfin disposer d'une manne bienvenue. Cette dernière se monte à Fr. 175 000.- au minimum par trimestre d'exploitation. Un premier versement est arrivé cet automne. Cet argent devrait tomber dans les caisses communales jusqu'à fin 2006 si tout se passe normalement.

Mais de quoi s'agit-il ? D'une mine d'or, d'un placement boursier particulièrement lucratif ou de la vente de milliers de saumons ? Que nenni !

Peut-être vous souvenez-vous d'un article paru voici près de trois ans dans ce journal à propos d'une gravière. Cette dernière est en fait située sur le territoire de Meyrin.

Elle couvre une superficie d'environ 12,5 hectares, dont le tiers se situe sur un terrain appartenant à notre commune. Elle se trouve entre la route de Satigny et les voies de chemin de fer, dans la Zimeysa, un emplacement qui ne lui a pas porté chance. Jugez plutôt !

Avant que Vernier puisse signer une convention avec un exploitant, la route fut semée d'embûches. Alors que l'autorisation d'exploitation a été délivrée en octobre 1993, la demande avait été déposée onze ans et demi plus tôt. Pourquoi ce délai ? Le Département de l'intérieur et de l'agriculture (DIER) s'était opposé à l'exploitation de la gravière sous prétexte que cette dernière n'apparaissait pas dans le plan directeur.

Après de multiples recours, la commune et les propriétaires des deux autres parcelles concernées obtiennent gain de cause devant le Tribunal administratif au printemps 1986. Le DIER se plie à cette décision et réalise une étude d'impact. Celle-ci confirme que l'exploitation de la gravière n'entraînera pas de dommages. Au contraire, elle permettra de limiter les nuisances dues aux importations de gravier français par camion.

Mais contre toute attente, le Conseil d'Etat décide en mai 1991 d'empêcher l'exploitation. Ce dernier ne cède qu'en juin 1993, lorsque la justice tranche à nouveau en faveur de notre commune.

Ajoutons qu'une fois l'autorisation d'exploiter obtenue, le démarrage a encore été retardé de deux ans. Le problème est venu cette fois-ci des exploitants eux-mêmes, lesquels ont préféré revendre ce contrat à la société Gravière Moret SA.



(J. Godard)

Vernier reste solidaire du Sud

Parallèlement à son action envers les plus démunis de la commune, notamment en développant son service social, Vernier ne reste pas les bras croisés face à la misère dans le Tiers Monde.

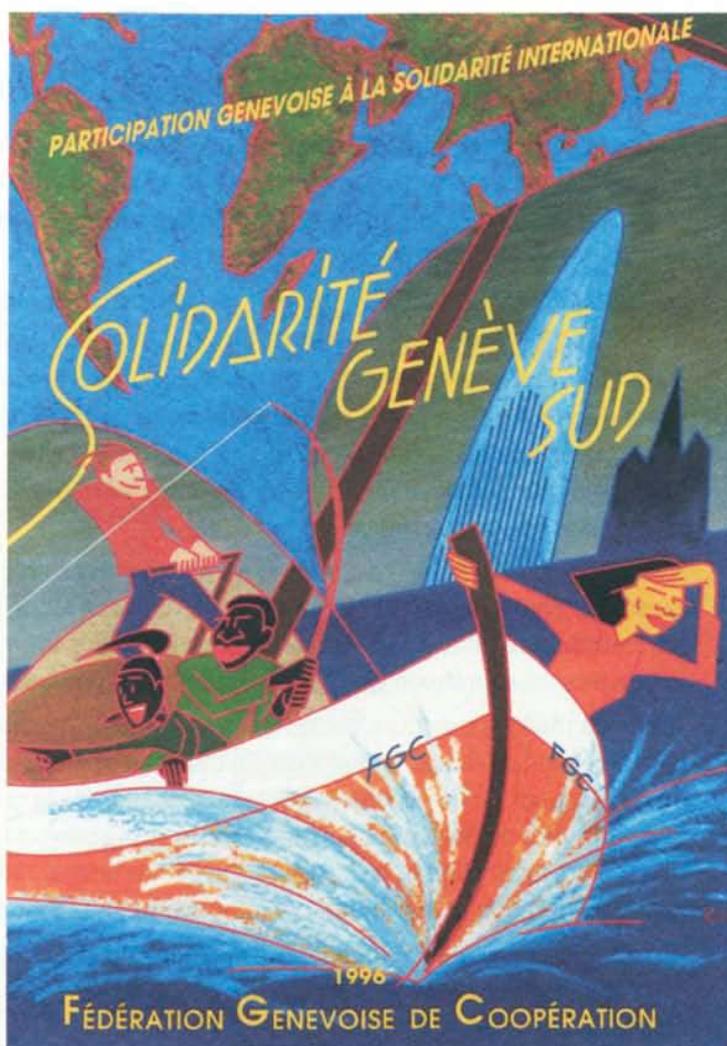
Comme le rappelait récemment le conseiller administratif de la Ville de Genève Michel Rossetti : « Il faut redoubler de volonté, car si nous ne construisons pas avec eux leur avenir, l'immigration du désespoir explosera ».

Si notre commune n'est pas la plus généreuse en matière d'aide au développement, son effort est tout de même méritoire. En 1997, elle versera l'équivalent de Fr. 6,50 par habitant, soit Fr. 190 000.-, une somme en constante augmentation.

Cette volonté politique (la conseillère administrative Gabrielle Falquet vise le fameux 0,7% du budget que conseille l'OCDE) a été rappelée ce printemps par le vote d'une résolution présentée par Michel Monod et qui vise à « augmenter le pourcentage que la commune de Vernier verse à la Fédération genevoise de coopération (FGC) dans le budget ».

Cette dernière vient de sortir une brochure passionnante, intitulée « Solidarité Genève Sud », pour marquer ses 30 ans. On peut l'obtenir en téléphonant au 738 04 88 ou en écrivant à la FGC, rue Amat 6, case postale 6, 1211 Genève 21. Dans cette brochure figurent les contributions de chaque commune avec des textes qui présentent certains projets. Le conseiller municipal Michel Monod s'y exprime :

« La nouvelle affectation du Centre des Tattes, situé sur le territoire communal, comme lieu d'accueil pour réfugiés remet en évidence les besoins criants de ces pays lointains que certains cherchent à fuir. Il nous faut non seulement les accueillir, mais également permettre à ceux qui sont restés dans leur pays de mener une vie décente ». Rappelons que « Informations Vernier » avait consacré son thème de février 1995 à l'aide communale au développement et à la présentation de la FGC. Si Vernier, comme la quasi-totalité des communes genevoises, travaille avec la Fédération, c'est parce qu'elle ne peut assurer elle-même le suivi des actions qu'elle soutient.



Comparaison entre communes suisses (chiffres 1995)

	Montant total
Ville de Genève	Fr. 1 582 000.-
Ville de Zürich	Fr. 500 000.-
Lancy	Fr. 407 000.-
Carouge	Fr. 275 000.-
Meyrin	Fr. 246 000.-
Münsingen (BE)	Fr. 222 000.-
Ville de Berne	Fr. 190 000.-
Kloten	Fr. 185 000.-
Vernier	Fr. 175 000.-
Baar	Fr. 140 000.-

Comparaison avec des communes proches (chiffres 1995)

	Par habitant	% des dépenses totales
Vernier	Fr. 6.10	0,34%
Carouge	Fr. 16.40	0,62%
Grand-Saconnex	Fr. 15.20	0,62%
Lancy	Fr. 16.20	0,69%
Meyrin	Fr. 12.30	0,52%
Onex	Fr. 2.50	0,15%
Thônex	Fr. 8.10	0,49%
Versoix	Fr. 5.20	0,26%
Ville de Genève	Fr. 9.20	0,22%

Le Conseil administratif communique tout d'abord ce qui suit.

- A fin octobre, notre commune comptait 29 208 habitants.
- Nombre des sans-emploi, 122 à fin septembre.
- Personnel : le Conseil administratif a engagé Patrick Lussi en qualité de chef de la police municipale dès le 1er janvier prochain. M. Lussi a fonctionné pendant de longues années à la brigade criminelle avant de travailler dans le secteur privé.
- Vogue de Vernier : suite aux recommandations de la Commission culturelle, le Conseil administratif a demandé au comité d'organisation de la Vogue s'il entendait s'ouvrir aux autres sociétés communales et s'il comptait étendre la manifestation aux autres quartiers de la commune. Le comité de la Vogue a répondu par la négative. En conséquence, le Conseil administratif a décidé de revoir sa position par rapport à cette manifestation. Le soutien de la commune est toutefois accordé pour l'édition 1997, année du 20e anniversaire.

- Drogue aux Avanchets : les animateurs du Centre de loisirs des Avanchets ont alerté le Conseil administratif à propos de problèmes liés au trafic de drogue constaté aux alentours immédiats et au sein du centre.

Tout en entreprenant des démarches de collaboration avec la police, et notamment la brigade des stupéfiants, il a été décidé de délimiter une espèce de no man's land autour de l'école d'Avanchet-Jura par une signalisation adéquate, afin de créer un environnement protégé.

- Formation professionnelle : au cours de l'exercice 1995-1996, 254 personnes ont été reçues par l'antenne verniolane de l'Office de la formation professionnelle.
- Aménagement du territoire : le Conseil administratif a donné un préavis négatif à une demande de renseignements relative à la construction d'un énorme projet de 220 logements sur les parcelles de la pépinière Bocard, près des

Avanchets, ce projet prévoyant le déclassement de l'ensemble de ce périmètre de la zone 5 (villas) en 3e zone de construction.

Parcelle vendue

C'est à l'unanimité que les élus ont autorisé le Conseil administratif à vendre la parcelle 3801, d'une surface de 429 m², située dans la Zimoga (zone industrielle de Mouille-Galand), au prix de 120 francs le m².

D'une forme un peu particulière, cette parcelle résulte de la division d'une ancienne parcelle rendue nécessaire par la construction des dessertes routières de la Zimoga. Les autorités ont été contactées par les propriétaires de la parcelle voisine qui souhaitent acheter ce terrain pour pouvoir ainsi accéder directement au chemin de Morglas. Vu l'impossibilité d'exploiter ou de rentabiliser cette parcelle communale, le Conseil administratif a accepté de rentrer en matière.



(J. Godard)

Emprunts

Les conseillers municipaux ont ensuite accepté, par 22 voix (AdG, S, E, PDC) contre 8 (R + 2L) et 2 abstentions(L), que le Conseil administratif emprunte la somme de 4,5 millions de francs, afin de pallier au manque de trésorerie communale. Il s'agit de pallier au manque de finan-

cement d'un million dans le budget d'investissement, lié à la construction de quatre classes pour l'école des Libellules et de six classes pour l'école de Vernier-Place. Mais aussi la différence entre la production (c'est-à-dire le montant des bordereaux que reçoivent les contribuables) et la perception effective. Ces deux dernières années, Vernier a perdu 2,42 millions de francs sous la forme de remises d'impôts et d'irrecouvrables. Enfin, 700 000 francs sont nécessaires pour solder certains amortissements bancaires.

Statut du personnel

Unanimité pour accepter de modifier pour 1997 un des articles du statut du personnel de l'administration municipale. Un sondage réalisé au sein du personnel communal approuvait la mesure proposée. De quoi s'agit-il ? «Les primes de l'assurance accidents non professionnels sont à la charge

de l'administration municipale.

Toutefois, pour l'année 1997, les employés participeront au paiement de ces primes à raison de 0,5% de leur salaire brut». Cela permet à la commune de réaliser une économie de l'ordre de 70 000 francs.

Par 31 voix pour et une abstention

(Suite p. 14)



Soirée de remise des prix

Vernier fleuri 1996

La remise des prix du concours Vernier fleuri a eu lieu le 14 octobre en la maison Chauvet-Lullin.

M. Brélaz, Maire, a accueilli et félicité chaque concurrent au nom des autorités communales. Il a rappelé l'importance des décorations florales de la population associées à celles du service des parcs et promenades, permettant ainsi un fleurissement optimum de notre commune.

Il a également informé que la prochaine **journée portes ouvertes à l'établissement horticole** aura lieu le **10 mai 1997**. Vu le succès de l'édition 96, la population pourra de nouveau acquérir les plantes nécessaires aux décorations estivales et se restaurer à midi.

Avant la proclamation du palmarès, quelques diapositives ont permis de se rendre compte de l'excellente qualité des décorations florales.

M. Beffa, président du concours, a ensuite présenté l'Association genevoise pour la protection de la nature (AGPN), en présence de Mme Christina Meissner.

Cette dernière nous a présenté un exposé sur la «**Protection de la nature et entretien des talus des bords de routes et des cours d'eau**». Ainsi, nous avons appris qu'en pratiquant la fauche tardive des talus nous sauvagardons les espèces de prairies maigres qui s'y étaient installées, notamment des orchidées.



Palmarès du concours Vernier fleuri 1996

Total des points: 144

Catégorie des terrasses et villas :

1er ex	Mme	PASCHE	Yvonne	Av. de Crozet 1	139	points
1er ex	M.	FRAGA	André	Rue du Village 43	139	points
3ème	Mme	TULLER	Maguy	Ch. des Vidollets 61	136	points
4ème	Mme	DURIAUX	Arlette	Ch. des Sellières 7	133	points
5ème ex	M.	MEUTER	Charles	Ch. Grand-Champ 4	123	points
5ème ex	M.	ROULIN	Maurice	Ch. du Progrès 2a	123	points
7ème	M.	BURRI	Walter	Ch. des Sellières 11b	116	points
8ème	Mme	ROCH	Inès	Ch. Crotte-au-Loup 3	113	points
9ème	M.	DUPRE	Jacques Robert	Av. Edmond-Vaucher 3	112	points
10ème	Mme	MERMILLOD	Marcelle	Ch. Crotte-au-Loup 4	108	points
11ème	M.	DI SANZA	Elio	Ch. de la Greube 24	106	points
12ème	Mme	PINSONE	Eliane	Ch. du Croissant 8	100	points
13ème	Mme	BIELSER	Yvonne	Ch. des Sellières 57	98	points
14ème	Mme	APOTHELOZ	Eliane	Ch. du Renard 54	91	points
15ème	Mme	CUENDET	Odette	Av. Edmond-Vaucher 41	87	points
16ème	M.	CHEVALLAZ	Yvan	Ch. du Renard 3b	85	points
17ème	Mme	JOLISSAINT	Martine	Ch. Crotte-au-Loup 5a	80	points
18ème	Mme	BLEULER	Doris	Ch. du Renard 52	72	points

Catégorie des fenêtres et balcons :

1er	M.	CAVIN	Jean-Pierre	La Ruelle 7	143	points
2ème	Mme	ZURKINDEN	Gilberte	Av. de Crozet 20	141	points
3ème	ex M.	RUFFIEUX	Jean-Pierre	Av. de Crozet 22	138	points
3ème	ex Mme	RONCHIETTO	Isabelle	Rue Carqueron 6	138	points
5ème	M.	DRIUSSI	Arcangelo	Rte de Vernier 209	137	points
6ème	M.	NICOD	Léon	Rue du Village 3	136	points
7ème	Mme	AGUILAR	Mila	Rue du Village 68	132	points
8ème	Mme	TISSOT-DAGUETTE	Eléonora	Av. de Crozet 36	131	points
9ème	Mme	ABEL	Janine	Av. de Crozet 58	126	points
10ème	Mme	SCHAERER	Alice	Av. Louis-Pictet 14	124	points
11ème	Mme	HAMMER	Isabelle	Grand-Bay 6	118	points
12ème	Mme	BLONDEL	Jacqueline	Av. de Crozet 50	115	points
13ème	Mme	CASAZZA	Heidi	Rte de Peney 43	113	points
14ème	Mme	FALLER	Rosy	Rue du Village 13b	112	points
15ème	M.	PANCHAUD	Marc	Rue du Village 70	105	points
16ème	Mme	BERNET	Arlette	Rue Oscar-Bider 2	104	points
17ème	Mme	CHRISTINAT	Micheline	Ch. Nicolas-Bogueret 36	87	points
18ème	ex Mme	GRAZIOLI	Anne-Marie	Av. Henri-Golay 4	78	points
18ème	ex Mme	VICENTE	Adriana	Rue Grange-Lévrier 5	78	points
20ème	Mme	BONGERA	Lilly	Rue Grange-Lévrier 1	75	points
21ème	Mme	DUTOIT	Marthe	Rue Oscar-Bider 6	62	points
22ème	Mme	EQUEY	Janine	Ch. de l'Ecu 17a	29	points



Brocante chez Koko-Land

Venez chiner, vous trouverez votre bonheur à petits prix.

Arrivages journaliers.

Déménagements, débarrasse vos caves après décès.

Prix fous.

Récupération objets, bibelots, meubles.

Tél. 796 51 98 - Ch. De-Maisonneuve 45 - 1219 Châtelaïne

Association Brico-Jeunes

**Des jeunes qui se mettent
à votre service.**

Travaux divers :
peinture, pose moquette, démé-
nagements, rangements, nettoya-
ges, récupération, débarrassent
vos caves...

Prix fous.

Tél. 796 51 98.

Ch. De-Maisonneuve 45
1219 Châtelaïne

INFORMATIONS VERNIER 1997

	Distribution	Remise des textes Dernier délai
Février	21 février	31 janvier
Mars	21 mars	28 février
Avril	5 avril	4 avril
Mai	23 mai	2 mai
Juin - Juillet	20 juin	30 mai
Août	22 août	1er août
Septembre	19 septembre	29 août
Octobre	17 octobre	26 septembre
Novembre	21 novembre	31 octobre
Décembre - Janvier	19 décembre	28 novembre

Nouveaux tarifs publicitaires

1/12 page	Fr. 110.-
2/12 page	Fr. 220.-
1/4 page	Fr. 300.-
1/4 page couverture int.	Fr. 330.-
1/3 page	Fr. 400.-
1/2 page	Fr. 560.-
1 page intérieure	Fr. 1000.-
1 page couv. extérieure	Fr. 1200.-

**Quelques places sont disponibles
dès le 1er janvier 1997**

au **Parking "Ex-Shell" au Lignon**

au prix de Fr. 80.- par mois.

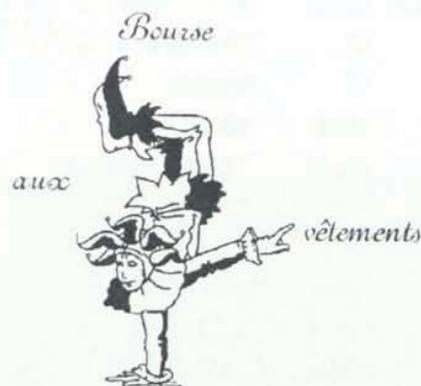
ainsi qu'au **Parking de Crozet**

au prix de Fr. 50.- par mois.

Pour tout renseignement : tél. 306 06 66

**La Bourse aux vêtements
sera fermée**

le jeudi 9 janvier 1997



Les bénévoles de la Bourse aux vêtements
vous souhaitent de bonnes fêtes

et

vous rappellent que l'assemblée constitutive
de l'association aura lieu

le jeudi 23 janvier 1997 à 20h

à la buvette de l'école des Ranches.



*La Chorale mixte
Echo de Vernier*

Cherche d'urgence

de nouveaux chanteurs et chanteuses

NOUS REPETONS
TOUS LES JEUDIS SOIR DE 20H A 22H
sous la direction de **M. Luca ANTONIOTTI**,
dans notre local qui se trouve dans l'école
des Ranches à Vernier (entrée route de Peney)

Notre répertoire est déjà varié
mais reste ouvert à toute nouvelle proposition.

**ALORS, SI LE «CHOEUR» VOUS EN DIT,
N'HESITEZ PAS ET
VENEZ VITE VOUS JOINDRE A NOUS.**

Contacts : **Madeleine Gasser**,
85, rue du Village, 1214 Vernier, tél. 783 00 92.
Chris Andrews,
Cern, 1217 Meyrin, tél. 767 52 13 (répondeur).

MERITE MUNICIPAL VERNIOLAN 1996

Les Autorités communales vous informent que les inscriptions sont ouvertes. Voici un extrait du règlement :

La commune de Vernier attribue le mérite verniolan à une ou plusieurs personnes, domiciliées sur le territoire ou y ayant une activité prépondérante ou originaires de Vernier, qui se sont particulièrement distinguées dans le domaine humanitaire, artistique, culturel, sportif ou autres.

Une commission ad hoc est créée pour désigner la ou les personnes méritantes. Il peut s'agir de personnes individuelles, d'équipes ou de groupes de personnes pouvant recevoir le mérite à titre collectif.

Cette commission se réunit chaque année afin de sélectionner les lauréats qui seront honorés lors d'une cérémonie publique. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres de la commission. Elles sont sans appel.

La commission peut décider de ne pas décerner de mérite au cours d'une année si les candidats ne répondent pas au vœu de la commission.

En principe, le mérite ne peut être obtenu qu'une fois.

La Mairie de Vernier, rue du Village 9, tient à votre disposition des formulaires de candidature ou peut, sur demande, vous les envoyer directement.

Le formulaire doit être retourné à la Mairie avant le 28 février 1997, dernier délai.

Les sirènes vont être testées le 5 février 1997

Cette fois encore, il ne s'agira que d'un exercice et c'est tant mieux.

Cet essai, qui aura lieu de 13h30 à 14h, va permettre de vérifier le bon fonctionnement des quelque 7000 sirènes destinées à prévenir la population.

En ce qui concerne notre commune, les trois sirènes fixes retentiront également en chœur, au Lignon, aux Avanchets et à Vernier-Village et ne demanderont cette fois-ci aucune réaction de votre part.

Ces sirènes seront commandées à distance et fonctionneront en même temps que les autres sirènes du canton. Elles peuvent aussi être déclenchées manuellement par un membre de la protection civile communale en cas de problème local.

Et si elles retentissaient à un autre moment que faire ?

- Ecouter la Radio Suisse Romande (fréquences 94,8 ou 105,6).
- Rester au domicile ou au travail.
- Fermer portes et fenêtres.
- Eviter de téléphoner.

Votre comportement est déterminant !

A l'occasion de cet essai, la Protection civile de votre commune viendra dans votre quartier pour une distribution de documents et de magnets.

Pour tous renseignements complémentaires ou remarques :
OPC Vernier, tél. 306 06 06
Mairie de Vernier, 1214 Vernier.

La Paroisse protestante du Lignon

organise une exposition de photos sur le thème :

“L'ETE, ICI OU AILLEURS”

Elle aura lieu
du 7 au 12 janvier 1997,
de 9h à 12h et de 14h à 19h
en ses locaux.

Venez nombreux admirer les oeuvres des habitants de la presqu'île.

Entrée libre.

Petites annonces gratuites

A vendre

Très bon état, vélo cross Euro Team Sunny, 6 vitesses, pour enfant de 6-8 ans. Fr. 150.-. Tél. 796 70 69.

Skis enfant 80 cm (avec bâtons), Fr. 25.-; chaussures ski enfant Nordica (T. 27-28), Fr. 25.-. Tél. 341 42 64.

Matelas neuf 140 x 160, Fr. 150.-; sommier avec tête mobile 140 x 160, Fr. 200.-; jolie poussette 2 places, impeccable, Fr. 200.-. Tél. 341 41 32.

Poussette Peg Caravel, bon état, complète : landau, pousse-pousse, ombrelle, panier, Fr. 150.-. Tél. 797 36 32.

Paroi murale rustique, bon état, Fr. 350.-. Tél. 341 64 05, l'après-midi ou le soir.

Manteau en rat musqué, excellent état, coupe classique. Taille 36-38. Prix à discuter. Tél. 796 33 15.

2 fauteuils Voltaire restaurés, la pièce Fr. 900.-. Banc d'angle, table à rallonges, 3 chaises, noyer pyramide, état parfait. Tél. 797 14 27.

Bague solitaire or, grandeur 54/53 ou 7, valeur Fr. 5205.-, cédée Fr. 2005.-. Tél. 797 30 11, répondeur.

Articles divers pour bébé + habits de 0 à 1 an. Tél. 797 22 94.

Skis 190 cm + fixations, Fr. 50.-; bottes pointure 40, bon état, Fr. 20.-. Tél. 341 21 74.

Nintendo avec 2 manettes et 7 jeux. Fr. 200.-. Tél. 797 15 10.

Alternophone : neurosynchronisateur par audition alternativement à droite et à gauche, neuf, Dr. Lefebure. Fr. 500.- au lieu de Fr. 860.-. Tél. 797 14 27.

Ordinateur Olivetti M24, avec disque dur et disquettes, logiciel, traitement de texte (Multimate + Wordperfect). Fr. 90.- à emporter. Tél. 788 71 79.

A vendre

Produit de nettoyage Vitman SA, 10 litres à Fr. 27,20 le litre + 1 vaporisateur, 1 vit-net, 1 brosse à meuble. Le tout Fr. 285.-. Tél. 796 61 39.

Kimono de judo/aïkido T.3 (~170 cm), neuf; roues Kryptos pour planches ou patins à roulettes. Tél. 797 02 59.

Poussette de bébé complète, chaise pour la voiture, chaise haute, lit, balance, baignoire, chaise avec roulettes pour apprendre à marcher. Le tout en bon état, cédé à Fr. 200.-. Tél. le soir au 797 41 43.

Divers

Echangerais voilier Kech expertisé + amarrage contre coque acier plus grande ou terrain (VD). Achète terrain. Tél. + fax 796 52 58.

A louer au 39, av. du Lignon, bureaux aménagés neufs, 88,5 m², location meublée possible. Pour tout renseignement appeler le 796 27 22.

Autos - Motos

Renault 9 GTL, expertisée du jour, Fr. 3200.-. Tél. 341 66 29.

Opel Monza 1981, automatique, 130 000 km, excellent état, idéal pour collectionneur, Fr. 2500.-. Tél. 796 14 60.

MotoGuzzi Le Mans 850, 1976, rouge, excellent état, expertisée, 40 000 km, Fr. 6000.-. Tél. 796 14 56.

Appartements

Cherche à louer 5 pièces Avanchet HLM; éventuellement à échanger contre 4 pièces Avanchet. Tél. 079 41 333 82.

Cherche appartement 4 pièces HLM suite au sinistre au Lignon (incendie). Case postale 192, 1219 Le Lignon (récompense).

Recherches

La Fondation des maisons communales de Vernier cherche un gardien de parking pour l'emplacement rue du Village 28.

En cas d'intérêt, prière de contacter FMCV, c.p. 520, Mairie de Vernier.

Cherche tout ce qui se rapporte aux dauphins, livres, doc., puzzles, etc. Tél. 796 11 73.

Recherche des hôtes pour présentation Bijoux Pierre Lang. Tél. 797 30 11 (répondre).

A votre service

Etudiant 2ème année Université, Faculté des Sciences, donne cours d'appui en Sciences de la terre, Chimie, Physique et Maths. Fr. 25.-/heure. Tél. dès 18h au 796 28 56.

Secrétaire avec expérience effectuée tous travaux de dactylo, traductions français/espagnol, à domicile. Tél. 796 30 59 (répondre).

Avis aux personnes âgées ou intéressées, service rapide de débarras : caves, greniers, fonds d'appartements, 7 jours sur 7. Tél. 796 55 16.

Je donne des cours d'arabe pour débutants ou autres niveaux.

Tél. 796 63 93.

Enfants

Cherche à garder enfants le matin. Tél. 797 22 94.

Cherche maman ou jeune fille, habitant Avanchet, pour garder 2 enfants occasionnellement. Forfait à la journée. Tél. 796 05 68.

Maman de jour agréée SPJ, parlant français, cherche à garder enfant toute la journée. Châtelaine + env. Tél. 796 99 79.

(Olivier Jung), les élus ont accepté de maintenir au même niveau les jetons de présence qu'ils reçoivent pour les séances du Conseil municipal, du bureau et des commissions.

Sans décrire le budget 1997 lui-même (voir notre dossier), relevons que ce dernier a été accepté par 22 voix (AdG, S, PDC, 2E, 1R) contre 8 (L et R) et 2 abstentions (E).

Subventions sportives

Par 26 voix contre 5 (R) et une abstention (E), les conseillers ont approuvé la teneur du nouveau règlement régissant les subventions sportives. Son but est de favoriser les clubs qui forment des jeunes, les personnes majeures pouvant se prendre en charge elles-mêmes.

Ce changement avait été préalablement présenté à l'ensemble des sociétés sportives communales qui, dans leur ensemble, ont approuvé cette manière de voir.

Globalement, un club de foot pourra recevoir au maximum 85 francs par junior, idem pour un club de basket. Finies donc les subventions liées au classement des équipes et au nombre total de membres (adultes et jeunes compris). Précisons que le montant global des subventions devrait rester sensiblement le même.

Bois tropical

Olivier Jung (E) a présenté une motion préconisant de renoncer aux bois tropicaux pour les constructions réalisées directement ou commandées par les différents services de l'administration communale. Elle a été envoyée à l'unanimité pour étude en commission.

Par ailleurs, les élus ont voté par 25 voix contre 4 (R) et 3 abstentions (2 PDC et 1L) une résolution qui invite le Département des travaux publics et de l'énergie à ne pas autoriser la démolition de la maison de garde de la halte de Cointrin.

Ils ont enfin nommé les présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote pour 1997.

S.G.

Fermetures des fêtes de fin d'année

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration municipale seront **fermés du mardi 24 décembre 1996 à 12h au vendredi 3 janvier 1997.**

Réouverture lundi 6 janvier 1997 à 9h.

Service de l'Etat civil

Fermé du mardi 24 décembre 1996 à 12h au vendredi 3 janvier 1997.
Réouverture lundi 6 janvier 1997.

En cas d'urgence (décès, inhumation, naissance, etc.) veuillez téléphoner à

- Mme Laurence Bernillon (du 24 au 27.12.96) Tél. 753 42 01
- Mme Michèle Muller (du 28.12.96 au 03.01.97) Tél. 733 72 35

Services culturel, des sports et des locaux communaux

Fermés du lundi 23 décembre 1996 au vendredi 3 janvier 1997.
Réouverture lundi 6 janvier 1997.

Bibliothèques communales

Fermées du lundi 23 décembre 1996 au vendredi 3 janvier 1997.

Réouverture	lundi 6 janvier	de 15h à 18h	Bibliothèque de Châtelaine
		de 16h à 20h	Bibliothèque d'Avanchet
	mardi 7 janvier	de 16h à 20h	Bibliothèque de Vernier

Service de voirie

La levée des ordures ménagères du **mercredi 25 décembre 1996 est supprimée et remplacée par le jeudi 26 décembre 1996.**

Le tournée du **mercredi 1er janvier 1997 est supprimée et remplacée par le jeudi 2 janvier 1997.**



Horaire de samedi les 26, 27, 28, 30 et 31 décembre 1996 et 2 janvier 1997

Pas de service les mercredis 25 décembre 1996 et 1er janvier 1997

Police municipale En cas d'urgence Tél. 797 09 09

Gendarmerie de Châtelaine En cas d'urgence Tél. 796 25 11

*100ème anniversaire
de Madame Germaine TERRIER*



Madame Germaine Terrier est née le 18 novembre 1896 dans une vieille famille genevoise au Grand-Saconnex, où son père, François-Marie Gardy, était jardinier.

Après son mariage, le 15 décembre 1921, avec John-Jean Terrier, charron-tonnelier à Dardagny, elle est venue habiter la maison familiale de son époux.

A part son activité de charron-tonnelier, John Terrier cultivait ses vignes et tenait son café de campagne à l'enseigne du «Café des Platanes».

C'est dire que, pour son épouse, le travail ne manquait pas entre le service au café, le ménage, le personnel, les effeuilles et les vendanges.

Puis naquirent 3 enfants, 2 filles et 1 garçon. A leur tour, ses enfants lui donnèrent 5 petits-enfants et elle a encore eu la joie de voir naître 6 arrière-petits-enfants.

Après le décès de son époux, le 13 décembre 1962, elle est restée seule et indépendante jusqu'à l'âge de 89 ans. Puis elle est entrée le 13 août 1985 à la pension «Les Sapins» à Vernier où elle habite toujours.

Elle y a trouvé affection et gentillesse de la part de la directrice, Madame Michèle Dumusc, et de son personnel, toujours très dévoués.

A l'occasion de son anniversaire, toute sa famille s'est réunie pour un repas de fête dans la maison qu'elle aimait tant.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué au succès de cette belle fête, en particulier aux autorités cantonales et aux autorités communales de Vernier et Dardagny.

La commune de Vernier propose à toute personne intéressée par l'emploi un accueil

*chaque lundi et chaque jeudi
de 9h à 12h*

- ✓ aux jeunes en début de carrière
- ✓ aux adultes préoccupés par l'emploi
- ✓ aux femmes décidées à reprendre une activité professionnelle
- ✓ à tous les chômeurs et chômeuses

Information - Accueil - Soutien - Formation

Nous mettons à votre disposition :

- ▼ téléphone
- ▼ photocopieuse
- ▼ PC
- ▼ journaux

Nous vous proposons aussi une

*information sur le service d'orientation
professionnelle par une spécialiste*

*le jeudi 30 janvier
de 10h à 12h*

- ⇒ Faire le point de votre situation professionnelle
- ⇒ Au chômage : et après ?
- ⇒ Définir vos besoins, élaborer un projet d'étude ou de formation
- ⇒ Atelier d'orientation en groupe

*N'hésitez pas à venir vous informer
à l'accueil
chômeuses et chômeurs*

MAISON DE QUARTIER D'AIRE-LE LIGNON

12 bis, ch. Nicolas-Bogueret - 1219 Aire

Tél. 970 06 93.

Actif dans votre région?



Nous aussi



**Banque Cantonale
de Genève**

Agence de Vernier: route de Vernier 219, 1214 Vernier - Tél. 341 15 30

Le bon conseil du bpa



**Couronnes de l'Avent
desséchées**

Plus l'arbre de Noël reste dans la pièce, ou la couronne de l'Avent sur la table, plus le risque d'incendie augmente.

Les étincelles d'une bougie qui s'achève de brûler peuvent déclencher un incendie d'appartement.

C'est pourquoi le bpa vous conseille ceci : débarrassez-vous de votre couronne de l'Avent aussitôt après les festivités.

Vous vous épargnerez ainsi des ennuis inutiles, de même qu'aux pompiers.

Les autorités

de la commune de Vernier

vous souhaitent de joyeuses fêtes

et vous adressent leurs meilleurs voeux

pour une bonne année 1997

Agenda



Concerts de Noël

au Temple de Châtelaine
86, avenue de Châtelaine



Vendredi 20 décembre à 20h

Le sextet Hora

groupe folklorique roumain de Bacau (Moldavie)

Organisation : Paroisses protestante et catholique de Châtelaine.

Dimanche 22 décembre à 17h

Chorales africaines et Groupe Gospel

Organisation : Paroisse protestante de Châtelaine et
Eglise protestante africaine missionnaire de Genève.

Entrée gratuite - collecte à la sortie

Théâtre des Ranches de Vernier

L'ECHO DE VERNIER présente à 20h15

«LES AFFAIRES SONT LES AFFAIRES»

Comédie en trois actes d'Octave MIRBEAU

du 28 février au 22 mars 1997

(les mardis, mercredis, vendredis et samedis)

Mise en scène de Didier Carrier

Buvette ouverte dès 19h

«LES AFFAIRES SONT LES AFFAIRES» d'Octave Mirbeau

La section théâtrale de l'ECHO DE VERNIER (votre troupe communale) a mis en répétition la pièce citée en titre. Cette comédie en trois actes a été représentée pour la première fois à la Comédie française le 20 avril 1903. Avec cette oeuvre, Mirbeau a connu au théâtre un succès colossal. Elle a été jouée sur toutes les scènes du monde par les artistes les plus prestigieux.

Si «Les affaires sont les affaires» a connu cette exceptionnelle réussite, c'est que Mirbeau y a atteint un équilibre parfait entre le retour au classicisme et la peinture de l'époque moderne, entre la vérité profonde des personnages et leur impressionnante théâtralité, entre le comique des apparences et le tragique de l'humaine condition et de la réalité sociale du moment.

Il est frappant de constater combien cette comédie a résisté au temps car, si les conditions matérielles de la vie ont évolué, la nature humaine est restée ce qu'elle était et le caractère des personnages peaufinés par Mirbeau plaque absolument avec des «personnalités» notre «maintenant» et que nous vous laisserons imaginer.

LA MACAV

ouverte tous les jours,
sauf le dimanche et lundi matin,
de 9h à 11h30 et de 14h30 à 17h30.



Jusqu'au 24 décembre 96

NOËL

EXPOSITION COLLECTIVE

Du 13 janvier au 7 février 97

MARGUERITE KOLLY

LAMPES FABRIQUEES A PARTIR
DE CALEBASSES AFRICAINES
TRAVAILLEES ET PYROGRAVEES,
ENTIEREMENT FAITES A LA MAIN

MASQUES TOUAREG

Dans le hall de Balxert

Le personnel et la Direction du Centre vous souhaitent de bonnes fêtes !

Jusqu'au mardi 24 décembre

Découvrez l'exposition «25 ans, le personnel du centre». Carrousel pour les enfants et animations.

Mardi 24 décembre

Dès 10h30, le Père Noël du Cirque de Noël distribuera des friandises aux enfants.

Du vendredi 27 décembre au samedi 4 janvier

Foire à la brocante

Service des sports

Bassins des Ranches et d'Avanchet-Jura

OUVERTURE AU PUBLIC - SAISON 96/97

Bassin des Ranches (16x8 m) jusqu'au 07.05.97

Mercredi

Enfants de 6 à 15 ans	fond à 0,80 m	13h45 - 15h45
Enfants et adultes	fond à 2.00 m	15h45 - 17h45
Adultes	fond à 2.00 m	17h45 - 18h45
Adultes	fond à 1.25 m	18h45 - 19h45

Bassin d'Avanchet-Jura (16x8 m) jusqu'au 11.05.97

Mercredi

Enfants de 6 à 15 ans	fond à 0.80 m	16h15 - 17h15
Enfants et adultes	fond à 1.25 m	17h15 - 18h15
Enfants et adultes	fond à 2.00 m	18h15 - 19h15
Adultes	fond à 2.00 m	19h15 - 20h15

Dimanche

Enfants et adultes	fond à 1.25 m	8h45 - 9h45
Enfants et adultes	fond à 2.00 m	9h45 - 11h45

Fond à 2 m seulement pour les personnes sachant nager.

Prix de l'entrée pour 1 heure Enfants Fr. 0.50
TVA incluse Adultes Fr. 2.--.

Les bassins sont fermés pendant les vacances scolaires et jours fériés, soit : du 21 décembre 96 au 5 janvier 97, du 8 au 16 février 97, du 27 mars au 6 avril 97.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat du Service des sports, tél. 796 62 96 (le matin).

Bassins des Ranches et d'Avanchet-Jura

COURS DE NATATION

Cours pour enfants (à partir de 5 ans révolus)

Cours pour adultes

degrés débutants, moyens, avancés

Période du 6 janvier au 21 mars

(10 leçons), places limitées

Prix : Fr. 70.- enfants/10 leçons de 40 mn

Fr. 100.- adultes/10 leçons de 40 mn

Lieu : Service des sports, rte du Bois-des-Frères 30,
1219 LE LIGNON (Piscine du Lignon)

Renseignements complémentaires :

tél. 796 62 96 (le matin)

ECOLE SUISSE DE SKI ALPIN - ECOLE SUISSE DE SNOWBOARD

Cours de ski alpin pour enfants de 8 à 16 ans (débutants, moyens, avancés)

Cours de snowboard pour enfants de 10 à 16 ans ayant déjà skié (débutants, moyens, avancés)

Organisés par le Service des sports avec la collaboration technique de moniteurs qualifiés.

1ère période du 8 janvier au 29 janvier 97 (4 mercredis)

2ème période du 26 février au 19 mars 97 (4 mercredis)

Lieu : Torgon (VS)

Prix par période : Fr. 160.- tout compris.

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser au Service des sports, 30 rte du Bois-des-Frères (piscine), 1219 Le Lignon, tél. 796 62 96 (le matin).



TENNIS D'AIRE

LOCATIONS DES COURTS COUVERTS

Jusqu'au 30 mars 1997

de 9h à 22h

TENNIS

Court couvert (location pour 1h par semaine)

Abonnement périodes pleines
+ week-end Fr. 250.- (Fr. 11,36/h)
(lundi-vendredi, 12h-14h, 17h-22h)

périodes creuses Fr. 220.- (Fr. 10.-/h)

BADMINTON

Court couvert (location pour 1h par semaine)

Abonnement périodes pleines
+ week-end Fr. 180.- (Fr. 8,18/h)
(lundi-vendredi, 12h-14h, 17h-22h)

périodes creuses Fr. 150.- (Fr. 6,81/h)

1 heure Fr. 9.-

1 heure (jusqu'à 18 ans) Fr. 7.-

Attention :

*Pendant les fêtes de fin d'année,
la buvette et les vestiaires seront fermés
du 21 décembre au 5 janvier.*

*Les personnes en possession d'un abonnement
pourront accéder aux courts couverts.*

Renseignements et inscriptions :

Centre de tennis d'Aïre,
17, ch. des Lézards, 1219 Aïre,
tél. 796 21 98.

TENNIS D'AIRE

LOCATIONS DES COURTS EXTERIEURS

Jusqu'au 30 mars 1997

Lundi	de 9h à 16h
Mardi	de 9h à 16h
Mercredi	de 9h à 15h
Judi	de 9h à 16h
Vendredi, samedi, dimanche	de 9h à 22h

1 heure Fr. 8.-

1 heure (jusqu'à 18 ans) Fr. 5.-

Attention :

*Pendant les fêtes de fin d'année, les courts extérieurs
seront fermés du 21 décembre au 5 janvier.*

Renseignements et inscriptions :

Centre de tennis d'Aïre,
17, ch. des Lézards, 1219 Aïre,
tél. 796 21 98.

ECOLE DE SKI

Cherchons accompagnatrices

adultes bénévoles

pour école de ski communale,

hiver 1997, 1 période de 4 mercredis
(26 février, 5 - 12 - 19 mars).

Pour tous renseignements
s'adresser à la commune de Vernier,
Service des sports,
tél. 796 62 96 (le matin).

Création d'un club de natation

***Quelle aubaine,
du nouveau à la piscine du Lignon !!!***

*Soucieux de faire toujours plus pour ses administrés,
le Conseil administratif souhaite vivement qu'un*

club de natation

(dont le titre reste à définir)

se crée au sein même de notre commune.

Le bassin couvert du Lignon (25 m) ouvrira ses portes en 1997.

*Toutes les personnes ou les clubs verniolans intéressés
par cette promotion sportive peuvent écrire à :*

*Commune de Vernier, Service des sports,
rte du Bois-des-Frères 30, 1219 Le Lignon.*

PROMOTIONS CIVIQUES 1996

Sur invitation des Autorités communales, 37 jeunes filles et jeunes gens de la commune de Vernier, nés en 1979, furent accueillis à la Mairie, le 8 novembre dernier. Un souvenir sous forme d'un stylo avec écusson de la commune, ainsi qu'un cadeau se révélant être un abonnement à la piscine du Lignon pour la saison estivale 1997, ont été remis aux participants.

Cette rencontre permet aux jeunes qui atteignent leur majorité civique de rencontrer les autorités municipales de façon moins protocolaire qu'au Victoria-Hall.

Deux représentants du Parlement des Jeunes de Vernier, Katia ZBAEREN et Cédric LOCHER, eux-mêmes nouveaux citoyens, ont fait une allocution très remarquée.



(J. Godard)

Mlle Sandra BANEIRA, Avanchet - M. Walter BONNY, Avanchet - Mlle Hélène BROVARONE, Avanchet - Mlle Claudia CATALFO, Vernier - M. Laurent CHAMOIX, Châtelaine - Mlle Laura COUDERC, Avanchet - M. Graziano CRISAFULLI, Aïre - Mlle Malika FRAUCHIGER, Vernier - M. Aron GRAZIOLI, Châtelaine - M. Jérôme GUHL, Châtelaine - Mlle Lise GUYOT, Châtelaine - Mlle Anahita ISELI, Le Lignon - Mlle Céline JOLY, Avanchet - M. Yves KELEMEN, Châtelaine - Mlle Sophie-Malika KRIDI, Avanchet - M. Patrick LENHERR, Châtelaine - M. Cédric LOCHER, Avanchet - M. Jerry MASPOLI, Avanchet - M. Laurent NIQUILLE, Châtelaine - M. Johan NUSSBAUMER, Avanchet - Mlle Nicole OEHLER, Avanchet - Mlle Valérie PECHE, Châtelaine - Mlle Louise PEÇON, Vernier - Mlle Corinne PIGNAT, Vernier - Mlle Stéphanie PILLONEL, Châtelaine - Mlle Melinda QUADIR, Avanchet - Mlle Aurore RIMLI, Avanchet - Mlle Isabelle RUSSO, Le Lignon - M. Mathias SALZMANN, Avanchet - M. Nils SARECZKI, Avanchet - M. Eric SAUSER, Le Lignon - M. Michel TEDESCHI, Châtelaine - Mlle Anabelen VILARINO, Le Lignon - Mlle Sandie VIREDAZ, Le Lignon - Mlle Alexandra VOGLER, Aïre - Mlle Rachel VOLERY, Avanchet - Mlle Katia ZBAEREN, Aïre.

PENSION RHODANIENNE SA

Accueil personnes âgées

Etablissement médico-social reconnu - Maison rénovée - Jardin
Soins par un personnel qualifié et attentionné

Prix raisonnable

Chemin des Comtoises 8 - 1214 Vernier - ☎(022) 341 14 20

LES FENETRES DE L'AVENT

sont visibles dans le village.

Allez les admirer, car leurs propriétaires se sont donné beaucoup de peine pour le plus grand plaisir des yeux !

**ALLEZ-Y PENDANT L'AVENT
PARCE QU'APRES
IL SERA TROP TARD !**

Association des Intérêts
de Vernier-Village

Bravo à toute l'équipe du Centre de voirie !

Les Verniolanes et Verniolans qui se sont rendus aux Florales, réorganisées après une pause de plus de quarante ans, auront pu admirer les exploits réalisés par une série d'employés de notre commune.

Je tiens à leur rendre ce petit hommage en mon nom personnel et au nom de toute la population et des nombreux visiteurs.

Au départ, Orgexpo a demandé, en mars 1996, si Vernier était d'accord de participer.

Après avoir donné une réponse favorable, il restait à définir ce que la commune souhaitait présenter : des arrangements classiques ou quelque chose sortant de l'ordinaire.

Alex Glouchkoff, à la fois peintre et menuisier, a proposé alors le projet d'une maison bourgeoise, haute de 11 mètres.

Son coût ? Environ 20 000 francs, soit 1,50 franc par habitant, uniquement des achats de matières premières (3000 vis, 12 000 agrafes, 600 kilos de peinture, 300 mètres de planches, 400 m² de contre-plaqué, etc.). Pour réaliser ce projet un peu fou, Alex Glouchkoff n'était pas seul.

Eric Bohler, maçon, et Dominique Equey, menuisier, l'ont aidé à réaliser les décors, le support floral.

Un travail qui a débuté en août 1996 et qui a représenté 520 heures.

Afin de laisser sécher la peinture pendant la nuit, certains travaux se sont achevés à 20h.

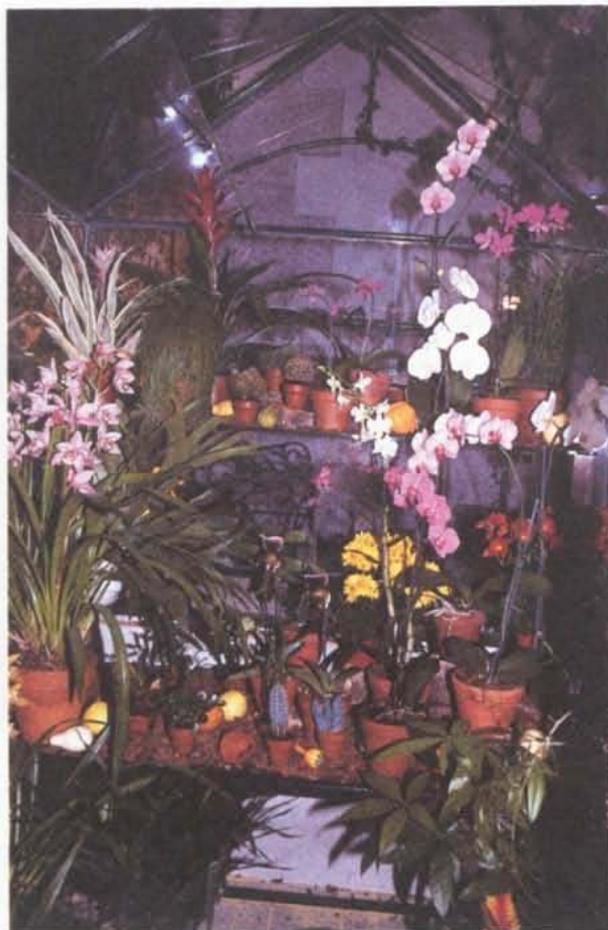
Ces trois hommes ont bénéficié de l'aide de Raymond Stadelmann, serrurier, qui s'est chargé de la gloriette et de la serre, et de André Chappaz, le menuisier officiel du Centre de voirie, qui a réalisé les deux portes et les cinq fenêtres.

Décors conservés

Le portail utilisé aux Florales avait été conçu pour l'exposition à Balaxert.

Quant au support transformé en bassin, sa fabrication remonte au Salon de la gastronomie à Bourg-en-Bresse voici quatre ans. Précisons que l'ensemble de ces éléments en dur est conservé.

Il s'agit de matériel construit pour



durer. N'oublions pas que plus de 100 000 personnes ont touché et gratté les murs de la maison afin de voir s'il s'agissait bien d'une vraie bâtisse ou d'un décor de théâtre particulièrement réussi.



Que les amoureux des animaux sachent qu'ils peuvent aller saluer les carpes, les ides melanotes et les poissons rouges qu'ils ont vus dans notre fontaine des Florales dans le bassin situé au milieu du cimetière de Vernier-Village.

Il serait malvenu d'ignorer toute l'équipe du service des parcs et des espaces verts. En effet, le public a pu admirer avec quelle maestria le stand de Vernier a été conçu et réalisé. Cette recherche hors du commun a manifestement plu au public.

Si la préparation des divers éléments composant ce module a été longue et minutieuse, il en est de même pour toutes les fleurs et les plantes qui

ornaient cette magnifique présentation. Il était absolument impératif de faire coïncider la meilleure floraison possible avec le jour d'ouverture des Florales et surtout que ces arrangements donnent tout leur éclat du premier au dernier jour de l'exposition, ce qui a été fait.

Pour en finir avec les remerciements, mentionnons encore Jean-Luc Debrot, pépiniériste à Bex, qui nous a généreusement prêté deux arbustes taillés, l'un en forme de chien et l'autre en forme de grenouille. Il s'agit de plantes topiaires, l'une âgée de 8 ans, l'autre de 6 ans.

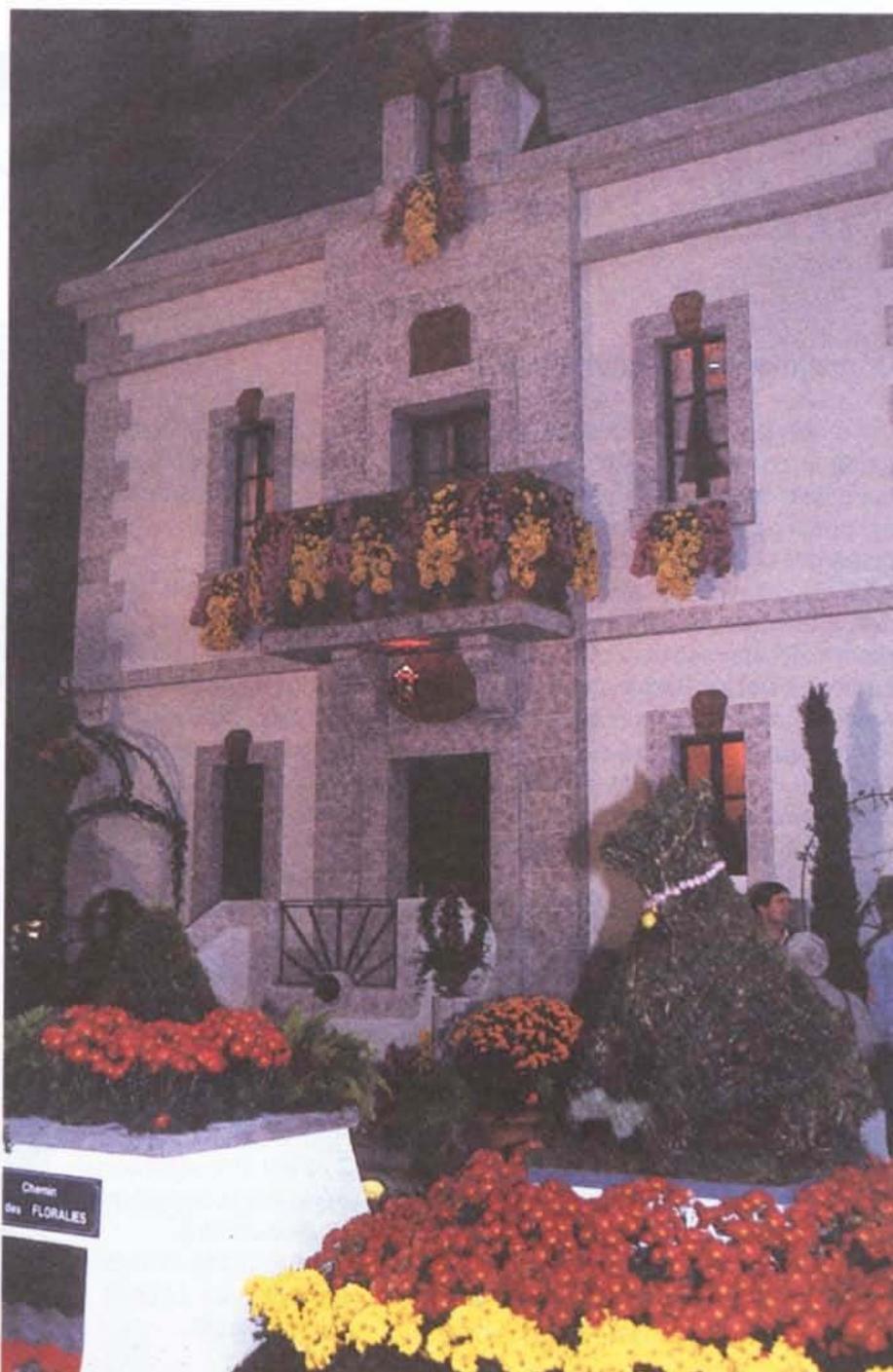
Toutes les plantes sur place ont été arrangées par deux hortultrices du service des parcs de la commune : Martine Tardivel et Cathy Gaillard. Ce sont elles qui se sont chargées notamment de la disposition des plantes sous la serre, particulièrement appréciées du public. La maison BTR a, quant à elle, gracieusement prêté 11 tonnes de pavés pour la cour.

Enfin, signalons encore que Jean Vesly, le magasinier, s'est chargé de coordonner le chargement du camion de la voirie afin de pouvoir monter dans un ordre logique les différentes parties formant la maison.

Quant à Jean-Marc Beffa, qui dirige le service des parcs, il a encouragé ses troupes en leur amenant le café chaque matin.

Encore merci et bravo à tous !

Marc-Henri Brélaz, Maire



Le bon conseil du bpa



Après une soirée bien arrosée, il faut avoir la sagesse de commander un taxi. En effet, rentrer en taxi ou en bus est plus sûr et moins coûteux qu'un détour par l'hôpital.

Le bpa vous conseille : celui qui sait d'avance qu'il consommera de l'alcool laisse sa voiture au garage, selon les devises «Qui boit ne conduit pas, qui conduit ne boit pas» et «Conduis toi, moi j'ai bu !».





Association des intérêts de Vernier-Village - CP 434 - 1214 Vernier
Association des intérêts d'Aïre-Le Lignon - CP 114 - 1219 Le Lignon

Un peintre du Dimanche à Aïre

Il y a une douzaine d'années, nous fîmes la connaissance d'une dame qui habite au fond de la presqu'île et qui possède quelques tableaux exécutés par un peintre local, M. Henri Isler. Du point de vue documentaire, ces vues nous semblèrent suffisamment intéressantes pour que nous en parlions à Robert Borgis, toujours curieux du passé de sa commune et qui furète partout pour en connaître mieux l'histoire. Il n'est pas le seul et les documents que nous soumettons à votre appréciation sont le résultat de

tion pour une parution dans ce Journal. Nous l'en remerciâmes vivement : c'est maintenant chose faite.

Ce qui nous intéresse, c'est de recevoir des précisions de nos lecteurs. C'est la raison pour laquelle nous ne nous étendrons pas sur des commentaires où notre mémoire pourrait être défaillante. Voici ce que nous savons ou - on n'est pas plus prudent - pensons savoir :



3 - Petite bicoque (maintenant démolie) construite sur la plate-forme du limnomètre



1 - En descendant vers le lieu-dit "Les Moulins"

1 - Ce chemin de terre descend depuis Le Lignon pour aller sur le lieu-dit «Les Moulins», sous Vernier.

2 - Café-restaurant du Cercle, maintenant rasé. Sa propriétaire eut ensuite le Café du Chalet.

3 - Petite bicoque construite sur la plate-forme du limnomètre. Monsieur Jeanrichard y passait pour pêcher, y faire la sieste...



4 - La ferme des "Marronniers" maintenant démolie

cette réunion d'intérêts. La dame qui autorisa ces prises de vue signala qu'elle avait envoyé en d'autres temps des photographies de ses tableaux à la Mairie mais que rien ne s'étant passé, elle nous donnait sa bénédic-

4 - La ferme des Marronniers, maintenant démolie. On ne connaît pas l'identité de la Dame et de la Petite fille !

5 - Des maisons, à droite en descendant dans la presqu'île d'Aïre. Mais qui, quand... ?

Voilà, chère lectrice et cher lecteur, une occasion de vous plonger dans vos souvenirs et, si le cœur vous en dit, de nous faire part de vos commentaires. Par avance, merci.



5 - Ce serait à droite en descendant vers le fond de la presqu'île



2 - Il y aurait sur cette vue une maison dite "l'Étincelle"

Les Comités des intérêts d'Aïre-Le Lignon et de Vernier-Village

Pour adresse : Mlle Mex, Mairie de Vernier, CP 520, 1214 Vernier



Infos quartier - BALEXERT

Association des intérêts du quartier de Balexert et environs
Case postale 8 - 1219 Châtelaine

L'AHABAL

souhaite à tous les habitants
de Balexert et environs
de

BONNES FÊTES !

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons malheureusement pas organiser cette année le Noël pour les enfants du quartier de Balexert.

Nous leur souhaitons à tous un très heureux Noël !

**Vincent
PELLERITI**



**MENUISERIE - AGENCEMENT
ÉBÉNISTERIE**

Réparations en tous genres

*

115, route de Vernier - 1219 Châtelaine
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

G. FURCOLO

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien
Clôtures - Piscines



8d, chemin Mouille-Galand - 1214 Vernier

Tél. 341 18 56

Fax 341 23 21

Association des intérêts de Vernier-Village
Case postale 434 - 1214 Vernier

La petite laiterie du Village

C'est l'hiver. Il est cinq heures. C'est le moment "d'aller au lait". Les paysans arrivent avec leurs boilles, à pied avec la remorque ou le petit char ou encore avec le cheval qu'on a attelé. On vient de traire et lorsqu'on lève les couvercles, une légère buée monte dans l'air froid. Dans la laiterie, il ne fait pas chaud. Ca sent le petit-lait...

Le laitier a préparé la balance avec le



1 - La petite laiterie de Vernier

filtre. Le prérefroidisseur brille comme un sou neuf. Le sol est trempé. Il est prudent d'être botté ou chaussé de socques.

La coulée commence. A deux, on verse le lait dans le filtre de la balance. Le laitier en note le poids, le tire dans une cuve, le passe dans le prérefroidisseur et le coule dans une boille. C'est prêt : les clients peuvent arriver.

Ils viennent avec des pots, des bidons émaillés, en fer blanc ou en aluminium. Un peu avant la dernière guerre, le lait coûte 33 centimes le litre. On en boit plus que maintenant. Il est plus gras : il y a quelques heures, il était dans une vache ! On n'a pas eu le temps de l'écrémer. Certains, à la maison, le versent dans une grande jatte en terre cuite et le laissent reposer toute la nuit au frais.

Le lendemain, on l'écème avec une cuiller à soupe et lorsqu'on a suffisamment de crème, on la baratte à la main. Au bout d'un moment, le beurre se prend en une masse d'un beau jaune. On décante le petit-lait, on malaxe le beurre sur une plaque pour sortir encore un peu d'eau et l'on pousse parfois la coquette jusqu'à le mouler dans une forme sculptée qui lui donne un joli dessin.

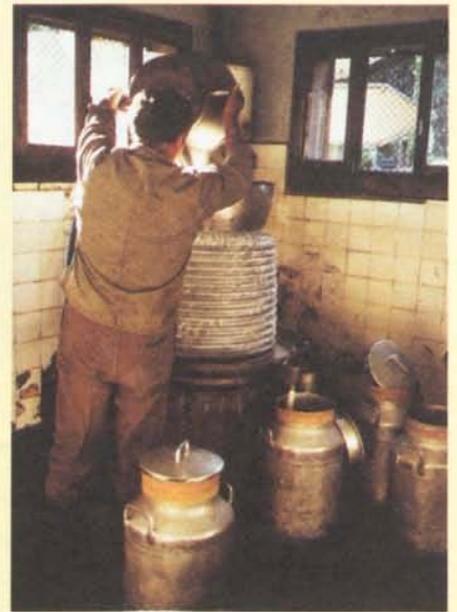
Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, il y a la tournée du laitier.

Il passe le soir ou le matin dans le Village et ses environs. Lorsqu'il s'arrête, il siffle et il vaut mieux se dépêcher. Il est rare qu'il attende longtemps sur le retardataire. Il livre, à côté du lait, le beurre et le fromage. Parfois, on laisse son bidon dans un endroit prévu à cet effet, avec l'argent dans le couvercle renversé. La confiance règne. Abandonnez ainsi

de l'argent aujourd'hui ! Pour d'autres, il inscrit le montant de l'achat sur un carnet et le client va payer tous les mois. Mais gare au mauvais payeur : il se fait foudroyer s'il lui arrive de se rendre à la laiterie. On ne plaisante pas avec les dettes.

Ceux qui habitent loin du Village peuvent aller à Montfleury.

Certains hivers, il y a tellement de neige balayée par la bise que le chemin du Sorbier est bouché jusqu'en haut des talus. Les cantonniers ouvrent un chemin à la pelle et on se glisse entre les murs tout blancs. Il est six heures du soir, il fait froid et les



2 - On passe le lait dans le prérefroidisseur

enfants vont en groupe parce qu'ils ont un peu peur. Lorsqu'ils reviennent à la maison, le lait est glacé. Les mains et les pieds aussi. Il faut vite se changer, ne pas tomber malade. Demain, il y a l'école...

Voilà. C'est une histoire pour les petits enfants d'hier et d'aujourd'hui.

Le Comité de l'AIVV

Nous remercions MM. Jean Mermillod et Charvet pour la recherche et le prêt des photographies 2 et 3 (laiterie d'Avully).



3 - La laitière, le filtre, la balance et le prérefroidisseur



Association des intérêts de Châtelaine et environs
Case postale 207 - 1219 Châtelaine

Appel aux entreprises !

Les vacances de Noël approchent, 1997 est à notre porte. L'A.I.C.E. prépare la fête des Rois destinée à nos aînés.

Vous pouvez contribuer efficacement à l'organisation en étant donateur de cette fête.

Nous vous remercions de verser vos dons au CCP 12-12 181-4, AICE, CP 207, 1219 Châtelaine.

En vous remerciant infiniment d'avance de votre solidarité et générosité en faveur de nos aînés, le Comité de l'AICE vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

A nos membres

RAPPEL !

Nous vous remercions de bien vouloir verser votre cotisation annuelle de Fr. 15.- à :
AICE, Case postale 207, 1219 Châtelaine, CCP 12-12 181-4.

*L'Association des intérêts de Châtelaine et environs
est heureuse d'inviter toutes les personnes au bénéfice de l'AVS
à la fête des Rois.*

Invitation aux aîné(e)s de Châtelaine exclusivement.

Samedi 11 janvier 1997, dès 14h, à la salle de gym de l'école de Châtelaine.

Musique, attractions, goûter, chaleur humaine et joie seront votre programme.

Si vous avez de la peine à vous déplacer, nous viendrons volontiers vous chercher à domicile.

N'oubliez pas de vous inscrire.



Prière de renvoyer ce coupon-réponse, au plus tard le 6 janvier 1997, à l'A.I.C.E., Case postale 207, 1219 Châtelaine.

Nom - Prénom :

Adresse :

Tél. : Nombre de personnes :

J'ai besoin d'un transport J'attendrai au bas de mon immeuble J'attendrai dans mon appartement

Vernier

P R E S E N T E

EXPOSITION

COMMUNE SUISSE - COMMUNE D'EUROPE

L'adhésion de Vernier, le 27 mai 1983, au Conseil des communes et régions d'Europe reste méconnue pour la plupart de ses habitants.

C'est la raison pour laquelle les Autorités communales souhaitent présenter l'exposition itinérante «Commune suisse - Commune d'Europe» à la population verniolane.

**Cette exposition pourra être vue
à la maison Chauvet-Lullin,**

rue du Village 57 à Vernier,

du 20 au 25 janvier 1997.

Elle sera ouverte de 14h à 18h.

L'idée maîtresse de cette exposition est de présenter ce qu'est la commune en Suisse et en Europe, son rôle, son fonctionnement, sa place au sein des institutions européennes.

Une "boîte à idées et suggestions" se trouvera sur place afin de permettre à la population d'amener des sujets en vue d'un futur débat avec les autorités de notre commune.

ORGANISATION SERVICE CULTUREL DE LA MAIRIE DE VERNIER